Société de l'assurance automobile Québec

Registre des mesures de freins et de pneus

Information | Imprimer | Effacer

Marque		Modèle		Type de véhicule	Épaisseur minimum acceptée	Rotation de l'arbre de cames
Année	Numéro de plaque		Numéro d'unité	☐ Camion porteur ☐ Tracteur ☐ Autobus ☐ Autobus d'écoliers ☐ Remorque	Mesurés en — Freins ____ ☐ millimètres ☐ pouces ☐ %	
				☐ Semi-remorque ☐ Autres ____	Pneus ____ ☐ millimètres ☐ pouces ☐ %	

CÔTÉ GAUCHE

1			2			3			4		
Date			Date			Date			Date		
Kilométrage			Kilométrage			Kilométrage			Kilométrage		
Pneu extérieur	Freins	Pneu intérieur	Pneu extérieur	Freins	Pneu intérieur	Pneu extérieur	Freins	Pneu intérieur	Pneu extérieur	Freins	Pneu intérieur

Configuration

(Biffer les essieux en trop)

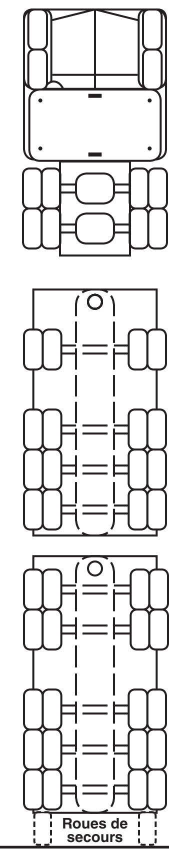

CÔTÉ DROIT

1			2			3			4		
Date			Date			Date			Date		
Kilométrage			Kilométrage			Kilométrage			Kilométrage		
Pneu intérieur	Freins	Pneu extérieur	Pneu intérieur	Freins	Pneu extérieur	Pneu intérieur	Freins	Pneu extérieur	Pneu intérieur	Freins	Pneu extérieur

Note 1 La mesure des freins doit être effectuée aux trois mois pour les camions, tracteurs, autobus, autocars, minibus et aux quatre mois pour les remorques, semi-remorques, diabolos et fardiers. Voir le calendrier d'entretien au Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers pour les exceptions à moins de 20 000 km.

Note 2 Lors d'un regarnissage complet des freins d'un véhicule, il faut inscrire la date ainsi que les mesures.

Note 3 La mesure des pneus est facultative.

Guide d'utilisation du registre des mesures de freins et de pneus

Ce guide explique comment remplir correctement le registre des mesures de freins et de pneus* pour mieux suivre l'évolution de l'usure et pour planifier le remplacement des composantes des freins et des pneus sur un véhicule routier.

1 Pour donner des renseignements sur le véhicule routier, remplir la ou les cases nécessaires.

2 Préciser le type de véhicule ou remplir la case « Autres » si différent.

3 Pour les sabots et plaquettes de freins ainsi que les pneus, préciser les mesures minimales à respecter sur le véhicule routier, exprimées en millimètres, en pouces ou en pourcentages. Lorsqu'il est impossible de mesurer les garnitures de frein, inscrire la rotation de l'arbre à cames. (En aucun cas, les mesures retenues ne doivent être inférieures à celles prévues dans le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers).

4 Le registre est conçu pour permettre d'inscrire les mesures des freins et des pneus relevées par le mécanicien, de chaque côté du véhicule routier. Le registre permet d'effectuer quatre inspections des freins et des pneus sur le même formulaire. La méthode d'inspection et le mesurage doivent toujours s'effectuer dans le même ordre et le véhicule routier doit toujours être dans la même position.

5 Biffer les essieux en trop, c'est-à-dire les essieux qui ne se retrouvent pas sous le véhicule routier ou l'ensemble de véhicules.

6 Inscrire la date et le kilométrage du véhicule routier lors de l'inspection de freins ou lors d'un regarnissage complet.

7 Inscrire dans les cases « blanches » les mesures de freins et des pneus correspondants aux pneus de la configuration retenue du véhicule routier, du côté gauche et du côté droit.

**** Dans le cadre du PEP, la mesure des pneus est facultative.***

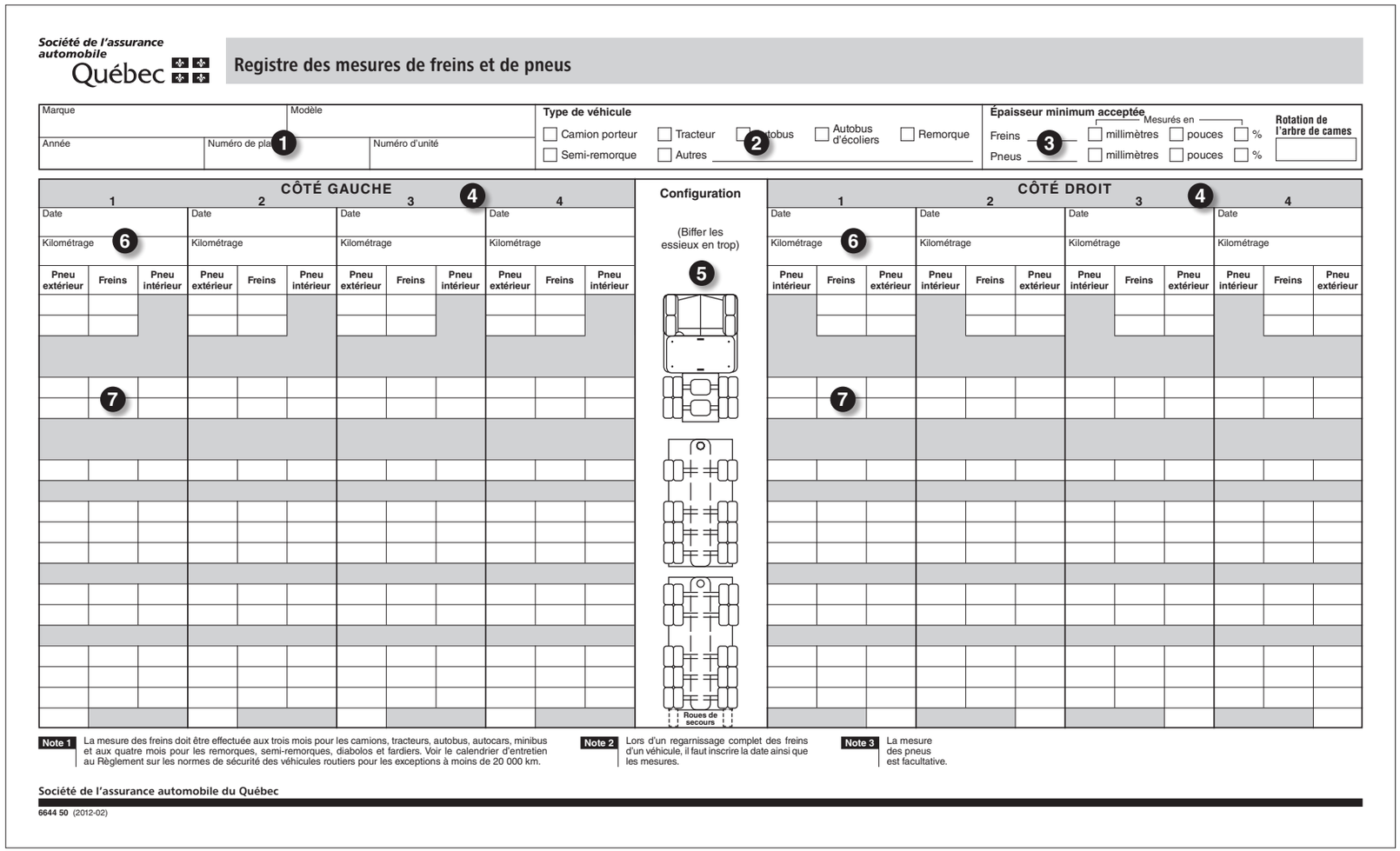

Société de l'assurance automobile Québec

Registre des mesures de freins et de pneus

Marque | Modèle | Année | Numéro de plaque 1 | Numéro d'unité

Type de véhicule 2: ☐ Camion porteur ☐ Tracteur ☐ Autobus ☐ Autobus d'écoliers ☐ Remorque ☐ Semi-remorque ☐ Autres

Épaisseur minimum acceptée 3 — Mesurés en: ☐ millimètres ☐ pouces ☐ % — Freins — Pneus — ☐ millimètres ☐ pouces ☐ %

Rotation de l'arbre de cames

CÔTÉ GAUCHE 4 — 1 | 2 | 3 | 4

Date — Kilométrage 6

Pneu extérieur	Freins	Pneu intérieur

7

Configuration

(Biffer les essieux en trop) 5

Roues de secours

CÔTÉ DROIT 4 — 1 | 2 | 3 | 4

Date — Kilométrage 6

Pneu intérieur	Freins	Pneu extérieur

7

Note 1 La mesure des freins doit être effectuée aux trois mois pour les camions, tracteurs, autobus, autocars, minibus et aux quatre mois pour les remorques, semi-remorques, diabolos et fardiers. Voir le calendrier d'entretien au Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers pour les exceptions à moins de 20 000 km.

Note 2 Lors d'un regarnissage complet des freins d'un véhicule, il faut inscrire la date ainsi que les mesures.

Note 3 La mesure des pneus est facultative.

Société de l'assurance automobile du Québec

6644 50 (2012-02)